

**Trois jours de carence dans la fonction publique : voté par les députés.  
Communiqué du SAGES (13/11/2024).**

L'actuel gouvernement fait une nouvelle fois la preuve que le (mal)traitement des fonctionnaires est bien commode pour tenter de résorber un déficit budgétaire dont l'ampleur est inégalée dans l'histoire de la V<sup>ème</sup> République. A ce jour, le ministre de la fonction publique maintient sa proposition d'imposer 3 jours de carence aux arrêts maladie « ordinaires » et de réduire à 90% le montant d'indemnisation de ces arrêts (1). Cette proposition vient d'ailleurs d'être votée par les députés hier, mardi 12 novembre et va très probablement être incluse dans le projet final de budget 2025 (2).

Nous exposons dans les tableaux ci-dessous le montant de la retenue minimale sur traitement qui sera effectuée pour 3 jours de carence, dans le cas d'un arrêt maladie d'au moins 3 jours pour des professeurs agrégés et certifiés et assimilés en milieu et fin de carrière concernant donc une majorité de collègues vu la pyramide des âges de notre profession. Rappelons qu'une journée de carence, telle que pratiquée actuellement, correspond à la retenue d'un trentième du traitement brut mensuel mais aussi de toutes les indemnités perçues.

Agrégés	Classe normale 6ème échelon	Classe normale 11ème échelon	Hors classe 4ème échelon
Traitement brut mensuel (euros)	3067	4110	4809
ISOE part fixe (euros)	212	212	212
HSA mensuelle brut (euros)	195	195	257
Retenue brute pour 3 jours de carence avec ISOE et sans HSA (euros)	<b>328</b>	<b>432</b>	<b>502</b>
Retenue brute pour 3 jours de carence avec ISOE et 2 HSA (euros)	<b>367</b>	<b>471</b>	<b>554</b>

Certifiés et assimilés	Classe normale 6ème échelon	Classe normale 11ème échelon	Hors classe 7ème échelon
Traitement brut mensuel (euros)	2447	3338	4066
ISOE part fixe (euros)	212	212	212
HSA mensuelle brut (euros)	122	122	179
Retenue brute pour 3 jours de carence avec ISOE et sans HSA (euros)	<b>266</b>	<b>355</b>	<b>428</b>
Retenue brute pour 3 jours de carence avec 2 HSA (euros)	<b>290</b>	<b>379</b>	<b>464</b>

Ces retenues constituent une véritable punition financière pour avoir osé tomber malade et elles risquent de mettre nombre de collègues dans l'embarras en fin de mois. Plus grave,

nombre de collègues se sentiraient « obligés » financièrement de venir travailler malades et risquer une dégradation de leur santé à plus ou moins long terme.

Cette mesure vexatoire fait mentir l'objectif du ministre de la fonction publique de « renforcer l'attractivité des métiers publics » exposé dans un communiqué de presse du 31 octobre 2024 (3). Qui voudrait rejoindre le professorat (et y rester) avec des conditions salariales et de travail aussi dégradées ?

(1) <https://www.latribune.fr/economie/france/jours-de-carence-maintenus-pour-la-fonction-publique-les-syndicats-annoncent-une-greve-1010841.html>

(2) <https://acteurspublics.fr/articles/les-deputes-approuvent-en-commission-la-baisse-de-la-remuneration-des-fonctionnaires-en-arret-maladie>

(3) <https://www.transformation.gouv.fr/espace-presse>



<https://le-sages.org>